

Conditions générales de vente et de services à destination des clients consommateurs applicables à compter du 22 juillet 2024

Toute vente de produits (tels que définis à l'article 1 ci-après) ainsi que toute prestation de services attachés aux produits, réalisées par les sociétés suivantes :

- **BRIANT SAINT PRIEST**, société par actions simplifiée, au capital de 8.272 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 381 652 114, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR73381652114 ;
- **BRIANT MARGENCEL**, société par actions simplifiée, au capital de 8.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Thonon les Bains sous le numéro 890 189 962, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR42890189962 ;
- **BRIANT SAINT AUNES**, société par actions simplifiée, au capital de 50.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 484 138 136, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR52484138136 ;
- **BRIANT ETREMBIERES**, société par actions simplifiée, au capital de 200.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Thonon les Bains sous le numéro 341 057 545, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR60341057545 ;
- **BRIANT NIMES**, société par actions simplifiée, au capital de 7.622,45 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 378 021 398, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR55378021398 ;
- **BRIANT LIEVIN**, société à responsabilité limitée, au capital de 8.256 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro 402 041 115, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR40402041115 ;
- **BRIANT A E G**, société à responsabilité limitée, au capital de 8.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Gap sous le numéro 434 606 737, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR58434606737 ;
- **BRIANT MACON**, société à responsabilité limitée, au capital de 8.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Macon sous le numéro 477 582 357, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR47477582357 ;
- **BRIANT ANNECY**, société à responsabilité limitée, au capital de 7.622,45 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 392 633 350, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR59392633350 ;
- **BRIANT LATTES**, société à responsabilité limitée, au capital de 7.622,45 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 339 292 047, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR57339292047 ;
- **BRIANT NEYDENS**, société à responsabilité limitée, au capital de 8.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Thonon les Bains sous le numéro 851 058 917, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR90851058917 ;
- **BRIANT LES ANGLES**, société à responsabilité limitée, au capital de 8.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 851 723 445, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR33851723445 ;
- **BRIANT CHAMBERY**, société à responsabilité limitée, au capital de 8.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 885 349 936, dont le numéro de T.V.A intracommunautaire est FR88885349936 ;

(ci-après collectivement le « Vendeur »), à un client consommateur (le « Client ») sont soumises aux présentes conditions générales de vente et de services en vigueur au moment de l'achat du/des produit(s) ou de la passation d'une commande.(ci-après « les Conditions Générales »).Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses Conditions Générales.

Le Client est une personne physique n'agissant pas à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, et ayant la capacité de contracter. Le Client déclare avoir pris

connaissance des présentes conditions générales de vente et en accepter les dispositions.

Les produits objets des présentes Conditions Générales sont ceux achetés en point de vente au sein de l'un des magasins du Vendeur. Les éventuelles ventes de produits réalisées par Internet ne sont pas soumises aux présentes Conditions Générales.

Le Client est informé que les présentes Conditions Générales ne sont pas applicables à une éventuelle reprise ou rachat d'or par le Vendeur dont les conditions sont disponibles en point de vente sur demande.

Les prestations de travail à façon (confection de produits avec des matériaux fournis par le Client) font l'objet de dispositions spécifiques complémentaires visées à l'article 5.2 des présentes Conditions Générales.

1. ACHAT DES PRODUITS – COMMANDE DES PRODUITS – PRESTATIONS DE SERVICES

1.1 Les produits, objets des présentes conditions générales, sont ceux qui sont proposés et disponibles à la vente au sein des points de vente du Vendeur ou ceux figurant au catalogue disponible au sein du point de vente du Vendeur, sous réserve de leur disponibilité auprès du fournisseur du Vendeur (ci-après « les Produits »). Les caractéristiques des Produits sont ceux décrits en point de vente ou sur le catalogue. Les photographies des Produits tels que figurant au sein d'un catalogue sont fournies à titre indicatif.

Le Vendeur propose également des prestations de confection de Produits personnalisés selon les indications du Client incluant le cas échéant, la fourniture de matériaux par le Client conformément aux dispositions de l'article 5.2 des Présentes Conditions Générales.

1.2 Dans l'hypothèse où le Produit n'est pas disponible en boutique, il est commandé auprès du point de vente, le Vendeur remet au Client un bon de commande récapitulant notamment les références du Produit commandé, son prix, le montant de l'acompte versé, les éventuels frais de livraison, le délai indicatif de mise à disposition du/des Produits pour le retrait en point de vente et les coordonnées permettant de contacter le Client pour l'avertir de la mise à disposition du/des Produits en point de vente. La commande est validée au versement d'un acompte par le Client.

En cas d'indisponibilité temporaire imprévue des Produits intervenant après la commande du Client, le Client en sera informé par le Vendeur dans les meilleurs délais, selon les modalités choisies lors de la commande, et aura le choix entre le remplacement par un Produit équivalent ou le remboursement de la commande.

1.3 Le Client s'engage ne pas acheter de Produits aux fins de revente dans le cadre d'une activité professionnelle. En cas de comportement abusif ou anormal du Client, le Vendeur se réserve le droit d'annuler la/les commandes en cours et/ou de refuser la vente de Produit(s).

1.4 La vente est ferme et définitive à compter de l'encaissement par le Vendeur de l'intégralité du prix si le Produit est immédiatement disponible en point de vente ou la passation de la commande avec paiement d'un acompte. Il est par ailleurs rappelé que le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation, les Produits étant commercialisés en point de vente physique (contrat conclu au sein d'un établissement) et/ou confectionnés selon les indications du Client ou personnalisés. Hormis les cas de retour (entraînant uniquement un échange ou une réparation) en application de la garantie légale telle que rappelée ci-après, les Produits ne sont ni repris ni échangés et aucune vente ne peut être annulée. Aucun acompte ne sera donc remboursé.

2. PRIX DES PRODUITS – CONDITIONS DE REGLEMENT

2.1 Les prix des Produits sont affichés en point de vente au jour de l'achat. En cas de commande sur catalogue, les prix des Produits sont ceux figurant sur celui-ci au jour de la passation de la commande. Ils sont exprimés en euros, toutes taxes comprises.

Le Vendeur se réserve la faculté de modifier le prix des Produits à tout moment, étant toutefois précisé que les Produits sont facturés sur la base des

Conditions générales de vente et de services à destination des clients consommateurs applicables à compter du 22 juillet 2024

tarifs en vigueur affichés en point de vente au jour de l'achat, ou sur le catalogue à la date de la commande du Client.

2.2 Le paiement des Produits s'effectue au jour de l'achat en point de vente ou de passation de la commande, par espèces ou cartes bancaires ou chèque/carte cadeaux selon la liste disponible en point de vente.

2.3 Le transfert de propriété des Produits n'interviendra au profit du Client qu'à compter du paiement intégral du prix au profit du Vendeur. Dans l'hypothèse de la réalisation d'une prestation, celle-ci ne sera effectuée qu'après complet paiement du prix.

3. RETRAIT DES COMMANDES EN POINT DE VENTE

3.1 En cas de commande, le Vendeur informe le Client, conformément aux modalités indiquées au bon de commande, de la disponibilité du/des Produit(s) en point de vente. Le retrait du Produit s'effectue au sein d'un point de vente du Vendeur après confirmation par SMS ou appel téléphonique que la commande peut être récupérée.

Le Client dispose d'un délai de quatre-vingt-dix (90 jours) pour retirer le(s) Produit(s) en point de vente. Au-delà de ce délai, le Vendeur ne garantit plus la disponibilité du Produit en point de vente.

3.2 Le retrait des Produits commandés s'effectue au sein du point de vente du Vendeur sur présentation du bon de commande par le Client. En cas de retard d'expédition des Produits entraînant un éventuel retard dans leur mise à disposition, le Vendeur en informera le Client dans les meilleurs délais. En cas de retard de livraison, le Vendeur proposera un nouveau délai de mise à disposition des Produits en point de vente. En tout état de cause, conformément aux dispositions de l'article L. 216-2 du Code de la consommation, en cas de manquement du Vendeur à son obligation de mise à disposition du Produit à l'expiration du délai prévu ou, à défaut, au plus tard trente (30) jours après la passation de la commande, le Client a la possibilité de résoudre la vente, par tout écrit permettant de générer un accusé de réception, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités le Vendeur de mettre le produit à disposition dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Par dérogation, le Client peut résoudre immédiatement la vente si le Vendeur ne respecte pas le délai indiqué sur le bon de commande alors que celui-ci constituait pour le Client une condition essentielle exprimée lors de la commande.

Le contrat est réputé résolu à la réception par le Vendeur de l'écrit l'informant de cette résolution, sauf s'il s'est exécuté entre-temps.

4. GARANTIES

Les Produits bénéficient de la garantie légale de conformité prévue par les dispositions des articles L.217-4 à L.217-12 du Code de la consommation et de la garantie relative aux défauts de la chose vendue prévue par les dispositions des articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil.

4.1 Garantie légale de conformité

Le Client bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit pour agir sur le fondement de la garantie légale de conformité du Produit par rapport aux caractéristiques indiqués par le Vendeur et figurant en point de vente ou sur le catalogue.

Il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit ; sous réserve des dispositions de l'article L. 217-9 du Code de la consommation au titre desquelles le Vendeur peut ne pas procéder selon le choix du Client si celui-ci entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du Produit ou de l'importance du défaut.

Aucun remboursement du Produit ne sera effectué.

Conformément aux dispositions de L.217-10 du Code de la consommation, le Client peut obtenir la résolution du contrat ou la réduction du prix du prix de vente si le défaut est majeur et que le délai de la solution choisie excède un (1) mois à partir de la demande ; ou qu'aucun moyen n'est réalisable.

En application de l'article L.217-7 du Code de la consommation, le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit au moment de sa délivrance, et ce durant les vingt-quatre (24) mois suivant la délivrance du Produit, sauf pour les biens d'occasion pour lesquels

ce délai est de six (6) mois. Le Vendeur peut toutefois apporter la preuve contraire, pour les défauts de conformité dont l'existence au moment de la délivrance ne serait pas compatible avec la nature du Produit ou le défaut invoqué.

Par exception, en application de l'article L. 217-8 du Code de la consommation, le Client ne peut pas invoquer la garantie de conformité (1) lorsqu'il avait connaissance du défaut au moment de contracter, ou (2) lorsqu'il ne pouvait ignorer le défaut au moment de contracter, ou (3) lorsque le défaut résulte de matériaux qu'il a lui-même fournis.

4.2 Garantie relative aux défauts de la chose vendue

Si le Client décide de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

4.3 Mise en œuvre des garanties légales

Pour mettre en œuvre l'une ou l'autre des garanties légales telles que prévues aux articles 4.1 et 4.2 des présentes, le Client doit se rendre au sein du point de vente du Vendeur avec le Produit. Aucun frais ne sera demandé au Client pour le remplacement ou la réparation du Produit, la résolution du contrat ou la réduction du prix de vente.

4.4 Garanties spécifiques des fabricants de montre

Outre les garanties légales applicables, les montres, bénéficient d'une garantie commerciale du fabricant des Produits, dont l'étendue et la durée diffèrent selon les Produits et les marques. L'existence de cette garantie commerciale est signalée en point de vente, et matérialisé dans le certificat de garantie accompagnant le Produit précisant notamment les conditions de mise en œuvre de cette garantie.

4.5 Exclusions

Sont exclues des garanties légales toutes déficiences des Produits qui proviendraient d'un manque d'entretien et/ou d'une altération due à une utilisation inappropriée ou du non-respect des conseils d'entretien communiqués le cas échéant au Client (et notamment ne pas se baigner, dormir ou mettre au contact de produits chimiques le Produit ainsi que ne pas respecter l'étanchéité du Produit), d'une négligence, d'une cause étrangère à ceux-ci tel qu'un choc, un étirement, ou un accident, de l'usure normale du Produit, ou d'un usage impropre à la destination de celui-ci.

Sont également exclus des garanties légales, tout remplacement des consommables (piles, bracelets...) ainsi que tous dommages dus à l'intervention d'un réparateur non agréé pour réparer, rénover ou modifier le Produit.

5. PRESTATIONS DE SERVICES

5.1 Prestations de services après-vente

5.1.1 En plus des prestations relevant des garanties légales de l'article 4 des présentes, le Vendeur peut fournir, sur demande du Client, des prestations de services après-vente au titre de la réparation et/ou de l'entretien d'un Produit. Pour bénéficier de ces prestations, le Client doit se rendre en point de vente avec le Produit. Si les prestations sollicitées sont possibles, le Vendeur établira un devis mentionnant les références du Produit, le prix de la prestation, le délai de mise à disposition du Produit pour le retrait en point de vente et les coordonnées permettant de contacter le Client pour l'avertir de la mise à disposition du Produit en point de vente. Le Client est informé et accepte expressément que des frais de dix (10) euros, payables au moment de la demande de service après-vente, s'appliquent au titre de la gestion de toute demande (à titre de frais administratifs).

5.1.2 Une fois les prestations effectuées, le Vendeur informe le Client, par sms ou par appel téléphonique, de la disponibilité du Produit en point de vente. Les prestations de services après-vente sont payables lors du retrait du Produit, par espèces, carte bancaire ou chèque. Le retrait du Produit intervient sur présentation du devis.

5.1.3 Par dérogation expresse aux dispositions de la loi du 31 décembre 1903 relative à la vente de certains objets abandonnés, le Client est parfaitement informé et accepte expressément que dans l'hypothèse où le Produit confié

Conditions générales de vente et de services à destination des clients consommateurs applicables à compter du 22 juillet 2024

au service après-vente du Vendeur ne serait pas réclamé pendant un délai d'un (1) an à compter de sa date de mise à disposition, à savoir la date figurant au devis, celui-ci pourra être automatiquement considéré comme abandonné sans que le Client ne puisse solliciter un quelconque dédommagement et sans que le Vendeur n'ait à solliciter une injonction du Tribunal judiciaire compétent à ce titre. Le Produit deviendra en conséquence automatiquement la propriété du Vendeur qui pourra en disposer librement sans qu'aucune réclamation du Client ne soit possible. Le cas échéant, le Vendeur se réserve le droit, de stocker les Produits commandés et non retirés, dans tout autre lieu de son choix. Dans cette hypothèse, toute somme acquittée par le Client au titre de la commande restera acquise au Vendeur. Tout acompte restera également automatiquement acquis au profit du Vendeur.

5.1.4 Les mêmes conséquences que celles prévues à l'article 5.3 ci-avant trouveront à s'appliquer dans l'hypothèse où le Produit commandé n'a pas été retiré par le Client pendant un délai d'un (1) an à compter de sa mise à disposition. Tout acompte restera notamment automatiquement acquis au profit du Vendeur et il pourra librement disposer du Produit dont il restera propriétaire.

5.1.5 En tout état de cause, en cas de détérioration ou de perte d'un produit confié au Vendeur durant le temps de la réalisation d'une prestation, la responsabilité du Vendeur sera limitée à une somme correspondant à la valeur du produit au jour de sa remise au Vendeur et sur présentation de facture d'achat par le Client. A défaut de présentation d'une facture d'achat, le Vendeur indemnisera le Client sur la base de la valeur de remplacement des articles confiés suivant la valeur estimée forfaitairement au jour de la remise en fonction de leur matière, de leur poids, de leur taille, du type de pierre, de la marque, du numéro de série et de l'état général de l'article. En tout hypothèse, l'indemnisation ne pourra pas excéder une somme de 1.000 €.

5.2 Prestations de travail à façon et de personnalisation des Produits

5.2.1 Certains points de vente du Vendeur proposent des services à façon consistant à la création de bijoux sur la base d'éléments appartenant au Client (tels que or, matériaux précieux, pierres précieuses, perles de culture, etc...) et sur la base de ses indications s'agissant d'un modèle (lequel est validé conjointement avec le Vendeur). Le Vendeur est dépositaire des biens remis par le Client et un transfert des risques s'opère au moment de la remise matérielle des éléments. Eu égard aux éléments fournis par le Client, le Vendeur sera amené le cas échéant à évaluer et à assurer spécifiquement le bien confié. Dans le cadre de la prestation proposée, le Vendeur a une simple obligation de moyens. Le Client est informé que dans certains cas, le travail à façon sera sous-traité à des tiers, spécialisés par exemple dans le sertissage de certaines pierres. Les prestations de travail à façon font l'objet de l'émission d'un devis spécifique de la part du Vendeur qui sera validée par le Client. Un acompte de 50% du montant du devis sera sollicité afin de valider la commande.

5.2.2 Le Vendeur propose également des prestations de personnalisation des Produits vendus s'agissant notamment de prestations de sertissage, soudure, polissage, fonte, de gravure, de mise à la taille (agrandissement, diminution) ou d'entretien (ré-enfilage, pose d'anneaux de bout, chaîne de sécurité, etc...).

Les prestations de gravure (de gourmette, médaille, pendentif, etc..) sont effectuées à la main par un Maître-Artisan graveur.

Les points de vente proposent également un service de perçage d'oreilles.

6. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Vendeur peut être amené à recueillir des informations (prénom, nom, ville et code postal, numéros de téléphone, pièce d'identité et coordonnées postales complètes en cas de commandes de Produits personnalisés nécessitant l'importation de matériaux sur le territoire français) concernant le Client aux fins d'exécution de la vente et/ou d'établissement du bon de commande et/ou de la facture et/ou du devis de réparation

Le Client est seul responsable de la communication de ses coordonnées personnelles qu'il fournit au Vendeur dans ce cadre. Le Client dégage donc le

Vendeur de toute responsabilité en cas de violation des obligations issues de la réglementation relative à la protection des données en vigueur au titre de la collecte et à la communication au Vendeur de ces coordonnées.

Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées au Vendeur, en sa qualité de responsable de traitement pour assurer l'exécution de la vente. Ces données pourront seulement être communiquées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires du Vendeur. Ces informations sont confidentielles ; elles seront conservées dans des conditions conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et pour une durée limitée à celle de l'exécution du contrat (sous réserve des données nécessaires pour répondre à une obligation légale ou réglementaire qui pourraient être conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'obligation en cause).

Le Vendeur s'engage à ce titre à prendre toutes les garanties afin d'assurer un niveau de protection suffisant des données personnelles, et met à ce titre des moyens techniques et organisationnels pour assurer un niveau de sécurité des données, en fonction notamment des finalités du traitement et des risques associés.

Conformément aux dispositions légales applicables à la protection des données, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données le concernant, un droit de limitation du traitement relatif à ses données, un droit à la portabilité de ses données. Il a également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (la CNIL) s'il considère que le traitement de ses données personnelles n'est pas conforme aux règles européennes.

Pour exercer l'un de ces droits et obtenir la communication des informations le concernant, il doit s'adresser à : paucot.rgpd@orange.fr

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des Produits vendus sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, notamment le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des dessins et modèles appartenant au Vendeur ou à un tiers.

8. FORCE MAJEURE

Le Vendeur ne pourra pas être tenue responsable en cas d'impossibilité ou de retard dans l'exécution de la commande qui serait due à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Il en avertira par tout moyen le Client.

Les obligations dont l'exécution est rendue impossible par la survenance d'un cas de force majeure seront suspendues pendant la durée de cet événement, sous réserve de la possibilité pour le Client de pouvoir résilier la commande en raison du retard engendré par ledit événement. Les acomptes seront conservés par le Vendeur.

9. REGLEMENT DES LITIGES – MEDIATION

En cas de réclamation, le Client peut s'adresser au Service Client du Vendeur par courriel ou par téléphone aux coordonnées figurant au préambule des présentes conditions générales. Le Vendeur s'engage à traiter cette réclamation dans les meilleurs délais et à tenir le Client informé de l'avancement du traitement de son dossier.

Dans l'hypothèse où le Client ne serait pas satisfait du traitement de sa réclamation, il a la possibilité de solliciter l'avis du Médiateur de la consommation dont relève le Vendeur à savoir : le Centre de Médiation de l'Association des Médiateurs Européens (AME) – 197 boulevard Saint-Germain à Paris (75007), qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Pour connaître les modalités de saisine de ce médiateur et le cas échéant présenter sa demande de médiation, le Client peut consulter le site du médiateur : <https://www.mediationconso-ame.com/>.

Le Client et le Vendeur restent libres d'avoir recours à la médiation et le cas échéant d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges,

Conditions générales de vente et de services à destination des clients consommateurs applicables à compter du 22 juillet 2024

facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

10. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

11. RAPPEL DES DISPOSITIONS APPLICABLES

Article L.217-4 du Code de la consommation :

« Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L217-5 du Code de la consommation :

« Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L217-12 du Code de la consommation :

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L.217-16 du Code de la consommation :

« Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648 du Code civil :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »